



Passage d'un cdd à un cdi étudiant, quid des congés payés?

Par **so_kitsch**, le **26/10/2009** à **00:14**

Bonjour

je suis étudiante et pendant les vacances d'été j'ai travaillé dans un supermarché en cdd 30h semaine. Suite à cela, mes employeurs m'ont gardée et je suis passée en contrat étudiant à 8h semaine.

J'ai demandé à mes employeurs d'avoir le premier samedi suivant la fin de mon cdd. Lorsque je suis retournée travailler, étant donné que j'avais vu sur ma dernière fiche de paye que j'avais environ 7 jours et demi de congés payés, j'ai demandé à mon employeur comment cela allait se passer. Après s'être renseigné, il m'a dit que puisque pour moi une journée correspondait à une semaine (je ne travaille que le samedi), lorsque j'ai pris ma journée, c'est comme si j'avais pris tous mes congés.

Par conséquent, il ne me doit ni argent ni journées! Je suis assez dubitative quant à cela. Pouvez-vous, si vous avez des connaissances juridiques, m'informer à ce propos et me donner des articles de code, de la jurisprudence ou bien tout simplement des expériences similaires?

Je vous remercie d'avance